Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 29 avril 2021 à 20 heures 00**, ***à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville ainsi qu'en distanciel par lien numérique pour les Conseillers communaux et le public***

Présentiel du Collège aux conditions suivantes :

-Respect des distances sociales,

-Désinfection obligatoire des mains à l'entrée

-Port du masque si les distanciations sociales ne peuvent être respectées.

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021
2. Désignation d'un nouveau délégué communal au sein de l' AG Groupement d'informations Géographiques (GIG)
3. Désignation d'un nouveau représentant communal à la Commission Communale de l'Accueil (CCA)
4. Approbation de la convention relative au prêt de trésorerie CRAC - suite à la crise des scolytes
5. Compte 2020 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval - Approbation
6. Renon location de terre en lieu-dit "La Rosière" à Florenville
7. Location terrain communal en lieu-dit "La Rosière" à Florenville
8. Relocation des baux de chasse - Décisions
9. Acquisition d'un véhicule pour la voirie de Florenville et reprise d'un véhicule Renault - Décisions
10. Approbation du règlement d'ordre intérieur de la CLDR de Florenville
11. Création d'une passerelle piétonne "type himalayenne" à Florenville - Approbation du bail emphytéotique
12. Décret voirie - ouverture d'une voirie communale à Sainte-Cécile

HUIS CLOS

13. Admission à la pension - Agent définitif

14. Ratification - Démission d'une Institutrice primaire pour 10P à Muno et 13P à Lacuisine - à partir du 05.03.2021

15. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 5P à Muno - à partir du 08.03.2021

16. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 13P à Lacuisine - à partir du 29.03.2021

17. Ratification – Demande de congé d'une Institutrice maternelle pour prestations réduites accordé au Membre du personnel âgé de 50 ans, à raison de 5 périodes – Du 01.09.2021 au 31.08.2022

18. Ratification – Demande de congé d'une Institutrice maternelle pour prestations réduites pour convenance personnelle pour 5 périodes - Du 01.09.2021 au 31.08.2022

Par le Collège,

La Directrice Générale, La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS Caroline GODFRIN